

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 27 JUIN 1889.

---

## NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

*Demande du sieur* Nicolas-Charles REITTER.

---

**MESSIEURS,**

Le sieur Reitter, né à Uckange (France), le 24 juin 1853, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le 15 avril 1880 et exerce, à Athus (Luxembourg), les fonctions de chef de comptabilité.

Il est célibataire.

Il a satisfait aux obligations du service militaire dans son pays natal et s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Reitter remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

*Le Président-Rapporteur,*

BON H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---